

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION ET A L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

DAFCO/06-355-58 du 06/06/06

FORMATIONS PREPARATOIRES AU 2CA-SH POUR LES PERSONNELS DU SECOND DEGRE TITULAIRES, OPTIONS A, B, C, D ET F APPEL A CANDIDATURES

Destinataires : Messieurs les IA DSDEN et leurs Adjoints
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements

Affaire suivie par : M. SEILHES - Tel : 04 42 93 88 56 - Fax : 04 42 93 88 98

La circulaire DESCO A10 n° 2006-055 du 28 mars 2006 parue BO n° 14 du 6 avril 2006 a pour objet le recueil des candidatures des personnels du second degré aux stages de préparation au 2 CA-SH en 2006-2007.

Conformément à cette circulaire, les listes des candidats de l'Académie sont regroupées par le Délégué Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique pour être transmises à la DESCO avant le 22 septembre 2006 pour les options A, B et C. Par ailleurs, les formations pour les options D et F débutent courant octobre 2006.

Afin de respecter les différents temps de la procédure d'établissement des listes, les dossiers de candidature toutes options confondues, seront adressés par la voie hiérarchique à la DAFIP, à l'attention de *Jean-François SEILHES* Chargé du dossier AIS, par fax au 04 42 93 88 98 ou par courrier postal

au plus tard le 26 juin 2006.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

Certification et formations pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le second degré

Année 2006-2007

I. LA CERTIFICATION

- Le cadre général du 2CA-SH

2 CA-SH = Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

La certification est destinée aux enseignants du 2nd degré, professeurs titulaires des lycées et collèges de l'enseignement publics susceptibles de travailler ou travaillant au sein d'équipes accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers (handicap, maladie, difficultés scolaires graves)

- Les situations de scolarisation que la formation peut accompagner

Option A : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement aux élèves sourds ou malentendants.

Option B : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement aux élèves aveugles ou malvoyants.

Option C : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé.

Option D : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives.

Option F : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté.

Pour option B uniquement

Compétence en braille préalablement vérifiée et attestée par un centre de formation agréé Education Nationale.

- Les modalités d'organisation de l'examen

Epreuves:

1. Une séquence de 55 minutes dans une classe accueillant des élèves ayant des besoins correspondant à l'option. (sur 20 points note ≤ 5 éliminatoire). Il s'agit d'évaluer les compétences du candidat à mettre en œuvre les adaptations pédagogiques nécessaires, et sa capacité à les référer à un cadre théorique et institutionnel maîtrisé.

Un entretien qui lui permettra de justifier ses démarches et les modalités du travail en équipe pluricatégorielle (interne et externe à l'établissement).

2. La soutenance d'un mémoire professionnel 30 pages maximums, de 30 minutes dont 10 de présentation. Ce mémoire témoigne d'un processus de réflexion sur une question professionnelle de l'option.

Les candidats déjà titulaires d'une option et désireux d'en passer une autre présentent une séquence d'enseignement de 55 minutes et un entretien.

Le mémoire professionnel : texte structuré selon une cohérence rigoureuse, il

- comprend un sommaire

- témoigne d'une réflexion en prise sur l'expérience et sur la mobilisation des connaissances permettant de penser la dimension professionnelle de l'enseignant du second degré accueillant des élèves en difficulté scolaire grave ou en situation de handicap.
- met en relation les aspects propres à la discipline ou à la spécialité et des caractéristiques des situations d'enseignement induites par les besoins particuliers des élèves.

L'objet du mémoire

- se fonde sur l'étude d'une situation de scolarisation d'élèves, en difficulté scolaire grave ou handicapé, que son intitulé permet de problématiser.
- évolue avec la formation et s'y intègre. Il fait l'objet d'une aide à l'écriture et d'un accompagnement.

Les références théoriques aident à préciser le questionnement, à circonscrire l'objet d'étude, à déterminer le sujet. Ces références ne sont pas isolées de la recherche mais s'y intègrent. Elles organisent la réflexion sur la pratique et en rendent compte autrement que par une simple description.

La soutenance

- explicite la réflexion et son évolution en lien avec la formation.
- revient sur l'origine du questionnement, l'évolution des représentations et la réflexion.

II. LA FORMATION INITIALE

Les formations préparatoires au 2CA-SH sont organisées sur trois sites distincts.

- Les formations aux options A, B et C se déroulent au CNEFEI de SURESNES (consulter le site à l'adresse cnefei.fr) ou à l'IUFM de LYON (consulter le site à l'adresse lyon.iufm.fr)
- Les formations aux options D et F se déroulent à l'IUFM d'Aix-Marseille (consulter le site à l'adresse aix-mrs.iufm.fr).

Dispositions particulières

1. Un candidat ayant déjà bénéficié de la formation ou titulaire du 2CA-SH en candidature libre peut demander l'inscription à l'UF1 d'une nouvelle option en vue de passer le 2CA-SH dans cette option.
2. Les candidatures individuelles et collectives d'équipes liées au programme d'ouverture des UPI revêtent un caractère prioritaire.
3. Le dispositif d'aide au remplacement des personnels en formation par les services du Rectorat est reconduit facilitant ainsi les départs en formation des personnels sans priver les élèves des enseignements obligatoires.
4. Les personnels enseignants, sans élève en situation de handicap dans leurs classes et dont la candidature aux formations préparatoires est retenue peuvent bénéficier d'heures d'enseignement pour des interventions en Unité Pédagogique d'Intégration (UPI), à leur demande et en fonction des postes disponibles.

Caractéristiques des formations pour les options D et F assurées par l'IUFM d'Aix-Marseille

- Dimension disciplinaire et optionnelle :

150 heures de formation (6 semaines de regroupement) dont 87 heures consacrées à l'U.F.1. Ces 87 heures mettront l'accent sur la relation discipline – option.

La formation est construite autour de 3 grandes unités de formation. (UF). Définies par la circulaire n° 2004 – 103 du 26/6/2004 *Cadre de référence pour les contenus de formation préparatoire au 2 CA-SH.*

UF1: pratiques pédagogiques différenciées et adaptées aux besoins particuliers des élèves.

Différencier pour construire des savoirs : de l'évaluation des connaissances et compétence des élèves aux adaptations nécessaires, en lien avec les besoins particuliers repérés.

Scolariser des adolescents ayant des besoins éducatifs particuliers.

Organiser et mettre en œuvre des démarches et des situations pédagogiques.

Construire des savoirs. 87 heures.

UF2: pratiques professionnelles au sein d'une équipe pluricatégorielle. 24 heures.

UF3: pratiques professionnelles prenant en compte les données de l'environnement familial, scolaire et social. 15 heures

Accompagnement des stagiaires dans l'élaboration du mémoire professionnel et préparation à l'examen. 24 heures.

- Dimension transdisciplinaire et transoptionnelle

Au cours d'un même module des temps de formation regroupant des enseignants de diverses disciplines intégrant des problématiques communes quant au handicap.

- Calendrier (non arrêté)

Les sessions d'une semaine chacune devraient être réparties au cours de l'année scolaire 2006-2007, comme en 2004-2005 et 2005-2006, de la façon suivante :

- session 1 : octobre 2006
- session 2 : novembre 2006
- session 3 : janvier 2007
- session 4 : mars 2007
- session 5 : avril 2007
- session 6 : mai 2007

Une journée par semaine de regroupement est consacrée à des activités complémentaires à la formation :

- travail en médiathèque
- rédaction et suivi de mémoire
- stage en établissement avec public à besoins éducatifs particuliers, notamment pour les personnels n'ayant pas de pratique professionnelle auprès de tels élèves.

III. LA FORMATION CONTINUE

Des modules de formation d'initiative nationale pour les titulaires du 2 CA-SH visent à l'approfondissement et à l'actualisation des compétences et connaissances. Certains de ces modules sont ouverts au CPE et aux C.O.P. (cf lettre DAFIP du 28.04.05)

Des modules de formation continue figurant à l'offre du Plan Académique de Formation sont ouverts aux enseignants spécialisés et non spécialisés. Ces modules permettent d'assurer une formation évolutive et adaptée pour accompagner les équipes pluridisciplinaires (<http://dafip.ac-aix-marseille.fr>).

**DOSSIER DE CANDIDATURE AUX DISPOSITIFS
DE FORMATION PREPARATOIRES AU 2CA-SH**

Année scolaire 2006-2007

NOM	Prénom	NOM de jeune fille
Date de naissance :		Adresse personnelle :.....
Situation familiale : <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> veuf(ve) <input type="checkbox"/> divorcé(e)		Téléphones :

<u>Etablissement d'exercice, adresse et téléphone :</u>	<u>Fonction :</u>	
<u>Date de titularisation :</u>	<u>Horaires et dispositif d'intervention concernant l'adaptation ou l'intégration scolaire :</u>	
<u>Diplômes :</u>	<u>UPI :</u>	
	<u>SEGPA :</u>	
	<u>EREA :</u>	
	<u>Intégration Individuelle :</u>	Nombre d'élèves concernés :
	<u>Handicap :</u>	

Options demandées à classer par ordre de préférence :

Option D : IUFM Aix en Provence Troubles important des fonctions cognitives	<u>N° :</u>
Option F : IUFM Aix en Provence Auprès des SEGPA	<u>N° :</u>
Option A : Formation au CNEFEI de Suresnes ou à l'IUFM de Lyon Elèves sourds ou malentendants	<u>N° :</u>
Option B : Formation au CNEFEI de Suresnes. Elèves aveugles ou malvoyants.	<u>N° :</u>
Option C : Formation au CNEFEI de Suresnes ou à l'IUFM de Lyon Déficience motrice grave ou trouble de la santé.	<u>N° :</u>

Avis circonstancié du Chef d'établissement .

Motivations du candidat :

Aptitude à s'insérer dans une équipe de travail :

Capacités d'adaptation aux fonctions sollicitées :

Capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes : *Vous trouverez pour vous aider une synthèse sous forme de fiches du BO spécial n° 4 du 26/02/2004.*

Date

Signature :

Cachet de l'établissement

Avis favorable

Avis défavorable

Lettre de motivation du candidat

(faire apparaître, le cas échéant , la demande d'heures d'intervention en UPI)